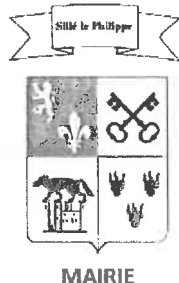


Département DE LA SARTHE



COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 3 mars 2026

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du CCAS du 27 novembre 2025	Procès-verbal de séance
3	Approbation du Compte Financier Unique 2025	Délibération n°001/2026
4	Affectation du résultat 2025	Délibération n°002/2026
5	Vote du budget primitif 2026	Délibération n°003/2026
6	Organisation du banquet des Aînés 2026_Choix de l'animation	Délibération n°004/2026
8	Informations diverses	Procès-verbal de séance
9	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du CCAS : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à dix-huit heures trente-trois minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) légalement convoquée s'est réunie à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 9 - Présents : 6 - Procuration : 0.

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Conseiller municipal	Présent	Mandataire – date de procuration	Absent excusé	Absent
DUGAST Claudia (Maire)	X			
CHRETIEN Guy			X	
CORBION Sébastien			X	
CORMIER Chantal	X			
DUJARDIN Marie-Noëlle	X			
GUIBERT Colette	X			
MECHE Liliane	X			
MICK Romuald	X			
MONTAROU Cyrille			X	

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le CCAS, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé M. Romuald MICK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du CCAS, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS DU 27 NOVEMBRE 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du CCAS le procès-verbal de la séance du 27/11/2025, qui a été envoyé par email le 20/02/2026.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe CCAS.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
2025	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES		
Dépenses réalisées	3 867,08 €	0,00 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	0,00 €
RECETTES		
Recettes réalisées	4 000,00 €	0,00 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	0,00 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025	132,92 €	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	4 687,59 €	0,00 €
Résultat de clôture 2025₀₀₂	4 820,51 €	0,00 €₀₀₁
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)	0,00 €	0,00 €
Résultat final 2025	4 820,51 €	0,00 €

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes 2025. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion" du 10/02/2026 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget annexe CCAS de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe CCAS de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ; ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du CFU. Le CCAS siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, vous propose de bien vouloir en délibérer afin :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe CCAS de la commune de Sillé-le-Philippe ;
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	5		

DELIBERATION N°001/2026

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ière} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe CCAS.

Affectation de résultat			
	FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté de l'exercice 2024	4 687,59 €		
Résultat à reporter de l'exercice 2025	132,92 €		
Résultat de clôture 2025 à affecter	4 820,51 €		
	INVESTISSEMENT		
Résultat reporté de l'exercice 2024			0,00 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025			0,00 €
Résultat de clôture 2025		001	0,00 €
Différence RAR (Recettes RAR -Dépenses RAR)			0,00 €
Affectation en réserve 2026		1068	0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2026	002	4 820,51 €	

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer afin :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 sur 2026
 - ⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : 0,00 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2026
 - ⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2026 :
 - ⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 4 820,51 € ;
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

DELIBERATION N°002/2026

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur le budget primitif 2026, proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 10/02/2026 dont les documents ont été transmis par email le 12/02/2026 (Cf Article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Liliane MECHE, 1^{ière} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2026 du budget annexe CCAS.

BUDGET PRIMITIF 2026

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011		Chapitre 002	
623 - FETES ET CEREMONIES	4 500,00 €	002 - EXCEDENT 2025 REPORTE	4 820,51 €
Chapitre 012		Chapitre 74	
6450 - COTISATIONS URSSAF	100,00 €	74748 - SUBVENTION COMMUNE	4 000,00 €
6470 - Autres charges sociales	300,00 €		
Chapitre 65			
65134 - AIDES	3 920,51 €		
TOTAL	8 820,51 €	TOTAL	8 820,51 €

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer afin :

- D'approuver le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 8 820,51 €
 - o En section d'investissement : 0,00 €
 - TOTAL CUMULE : 8 820,51 €
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

DELIBERATION N°003/2026

6. ORGANISATION DU BANQUET DES AINES 2026 CHOIX DE L'ANIMATION

Lors de la séance du 27/11/2025, les membres du CCAS ont proposé de demander à nouveau à M. Patrick LAVILLE, indisponible en 2025, d'animer le banquet des Aînés 2026 qui aura lieu le samedi 06/06/2026.

M. Patrick LAVILLE, chanteur-interprète guitariste (animateur du banquet 2022) propose une prestation pour un montant de 450 € (tous frais, charges et déplacements inclus).

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer afin :

- De valider le choix de l'animateur, à savoir M. Patrick LAVILLE, et le devis de sa prestation pour un montant forfaitaire de 450 € (tous frais, charges et déplacements inclus) ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision, notamment le règlement des frais SACEM.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

DELIBERATION N°004/2026

7. INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire indique aux membres du CCAS que les bons de Noël n'ont pas encore été retournés en mairie par les commerçants puisque la date butoir avait été fixée au 28/02/2026.

Le bilan sera fait lors de la prochaine réunion.

Mme la Maire informe les membres du CCAS qu'une administrée ainsi qu'un couple d'administrés ont reçu respectivement 10 et 12 bons de Noël de 6 € chacun (bons de Noël retournés en mairie après distribution).

Ils ont remercié chaleureusement les membres du CCAS pour cette aide d'urgence.

8. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 19 heures 20 minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes du secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Romuald MICK
Secrétaire de séance

